



# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITO</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Objet social de l'intercommunale</b>	<b>7</b>
<b>I.2. HYGEA au service de 24 communes associées</b>	<b>9</b>
<b>I.3. Les organes statutaires</b>	<b>12</b>
I.3.1. Processus décisionnel	12
I.3.2. Composition du Conseil d'Administration (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)	13
<b>HYGEA</b>	<b>14</b>
<b>II.1. Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets résiduels</b>	<b>15</b>
<b>II.2. Collectes des emballages ménagers (PMC et papiers-cartons) en porte-à-porte et du verre via les bulles à verre</b>	<b>18</b>
II.2.1 Chiffres clés	18
II.2.3. Propreté des sites de bulles à verre	19
<b>II.3. Nouveau Schéma de Collecte</b>	<b>19</b>
<b>II.5. Projet pilote P+MC</b>	<b>20</b>
<b>II.6. Recyparcs</b>	<b>20</b>
II.6.1. Chiffres clés	21
II.6.2. Quotas	22
II.6.3. Incivilités	23
II.6.4. Collectes spécifiques	23
II.6.4. Redynamisation des recyparcs	23
<b>II.7. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.)</b>	<b>24</b>
<b>II.8. Service grands conteneurs</b>	<b>25</b>
<b>II.9. Apports sur les plateformes d'Havré et de Cuesmes</b>	<b>25</b>
<b>II.10. Service petits conteneurs</b>	<b>25</b>
<b>II.11. Service à domicile</b>	<b>25</b>
<b>II.12. Recyclerie</b>	<b>25</b>
<b>II.13. Collecte des bâches agricoles</b>	<b>26</b>
<b>II.14. Traitement des déchets collectés</b>	<b>26</b>
<b>II.15. Gestion de la qualité</b>	<b>28</b>
II.15.1. Call center	28
<b>II.16. Gestion Informatisée des Opérations</b>	<b>28</b>
<b>II.17. Bien-être au travail</b>	<b>29</b>
<b>II.18. Communication, sensibilisation et prévention</b>	<b>31</b>
II.18.1. La communication	31
II.18.2. Les actions de prévention des déchets	31
II.18.3. Les actions de communication sur le tri et le recyclage des emballages menées en collaboration avec Fost Plus	34
<b>II.19. Projets informatiques</b>	<b>34</b>
<b>II.20. Gestion administrative</b>	<b>35</b>
II.20.1. Ressources Humaines	35
II.20.2. Financier	40
II.20.3. Juridique	40
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>42</b>

# ÉDITORIAL

À l'heure de la rédaction de ce rapport d'activités 2021, nous constatons, dans l'espace professionnel et la sphère privée, une forte atténuation des exigences liées à la crise sanitaire de la COVID.

Il faut cependant convenir que l'année 2021 a été encore fortement impactée par l'ensemble des mesures sanitaires, dont les procédures d'écartement, de quarantaine et de tracing. Ce contexte ne fut pas sans conséquence pour le fonctionnement interne de l'entreprise.

Le travail a été assuré pour le Nouveau Schéma de Collecte sur Soignies (04/2021), Quévy (09/2021) et Frameries (11/2021). Ce sont maintenant 126.309 habitants qui adoptent des gestes en faveur de l'environnement

et qui, grâce au tri, augmentent la sélectivité et diminuent la production des déchets ménagers.

Cette année fut également marquée par les travaux conjoints pour la reprise de gestion des 3 recyparcs de La Louvière ainsi que par la mise en place d'un webshop. Celui-ci offre aux citoyens la possibilité de bénéficier des services HYGEEA depuis chez eux. Un autre grand changement touche la collecte des PMC puisque depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, nous parlons de P+MC. Les sacs bleus accueillant de nouveaux déchets.

HYGEEA tient à remercier l'ensemble de son personnel pour la flexibilité et la capacité d'adaptation dont il a su faire preuve en 2021 malgré la crise sanitaire.



Jean-Marc DUPONT,  
Le Président

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 :

698.956  
visites

(527.128)  
au sein des **recyparcs**

Près de  
**80.977**  
tonnes

(85.250) d'**ordures ménagères collectées** - par HYGEEA en porte-à-porte et en points d'apport volontaire dans les 20 communes (= 462.764 habitants)

**109.374**  
tonnes

(92.417) de **déchets divers** - (inertes, déchets verts, encombrants, etc.) collectés via le réseau des 22 recyparcs (= 412.257 habitants) (hors La Louvière et Lens)

Chaque citoyen de la zone a produit en moyenne

**535 KG**

(491) - de **déchets en 2021** (pour les 19 communes pour lesquelles HYGEEA effectue la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective ainsi que la gestion des recyparcs)

**76**  
animations  
scolaires

(10) - ont été réalisées en matière de **prévention des déchets**

**366**  
collaborateurs

(363) - sont occupés au sein de l'**intercommunale** pour l'ensemble des secteurs d'activités

**280.100**  
internautes

(348.000) - (visiteurs uniques) ont surfé sur le site web **www.hygea.be**

Achat de **13**  
camions

9 camions de **collecte mono**, 2 camions de **collecte duo**, 1 camion de **collecte PAV** et 1 camion **CTR**

# INTRODUCTION

HYGEA est une Intercommunale de gestion environnementale qui compte **24 communes affiliées**. Avec plus de **350 collaborateurs**, elle œuvre quotidiennement à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets dans le but d'embellir le cadre de vie de près de **500.000 citoyens**.

Les activités quotidiennes de l'Intercommunale sont soutenues par une vision forte donnant sens aux missions accomplies jour après jour par les collaborateurs. L'intercommunale fait face à la mise en œuvre de nombreux défis stratégiques en matière de propreté publique. Cet important travail est réalisé dans le cadre de valeurs définies et partagées par tous les collaborateurs.

**Hygea assure pour le compte des associés communaux de nombreuses missions telles que :**

- la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives en porte-à-porte ;
- la collecte de déchets ménagers via les bulles à verre et points d'apports volontaires ;
- la gestion des recyparcs et les transports y afférents ;
- le transport des ordures ménagères et des encombrants d'Havré à IPALLE en vue d'une valorisation énergétique ;
- la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) ;
- la gestion des déchets verts ;
- le compactage du polystyrène expansé ;
- etc.

## I.1. Objet social de l'intercommunale

L'Intercommunale Hygea a pour objet pour son compte propre ou pour le compte de tiers :

**1. La collecte des déchets ménagers :** la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives, des bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons (« PMC »), des Papiers/Cartons ainsi que des déchets organiques dans certaines communes en porte-à-porte ; la collecte du verre via les bulles à verre ; la collecte de déchets ménagers divers via les recyparcs (déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (« D.E.E.E. »), déchets encombrants, déchets verts, etc.) ;

**2. Le traitement, hors incinération, et la valorisation des déchets** visés plus haut, en ce compris, le déconditionnement des déchets ménagers, le broyage des encombrants, le traitement (hors incinération) et la valorisation de déchets ainsi que les opérations connexes, telles que le stockage et le tri des déchets, en vue d'aboutir soit à la récupération des éléments et des matériaux réutilisables et d'énergie, de même que le négoce et la transformation de matériaux ou sources énergétiques, la valorisation des fractions extraites des ordures ménagères ou des encombrants ménagers et la valorisation des déchets verts ;

**3. Le traitement et le transport du bois et sous-produit du bois**, quelles qu'en soient sa provenance, sa composition et le type de déchet généré tels que, à titre exemplatif les bûches, souches, écorces, copeaux, sciures, panneaux, palettes, caisses, piquets, poteaux, bois d'ameublement, poutres, parquet, bois de chantier, de construction ou

déconstruction (démolition), poussières de ponçage, et ce quelles qu'en soient leur destination et valorisation ;

**4. Le transport, voire le transbordement, de déchets** en vue de leur élimination (incinérateur ou centre d'enfouissement technique (« CET »)) ainsi que le transport des déchets en provenance des recyparcs ;

**5. La gestion de la collecte, du traitement (hors incinération) et de la valorisation des déchets**, en ce compris la vérification de la conformité des sacs d'ordures ménagères et PMC ainsi que l'approvisionnement des revendeurs agréés des sacs d'ordures ménagères et PMC, la gestion des statistiques, la maintenance du matériel d'exploitation, la gestion, dont la maintenance, des recyparcs et du réseau de bulles à verres, ainsi que la location, la collecte et la vidange de conteneurs, la gestion des flux des transports de déchets provenant des recyparcs et la gestion ainsi que le traitement des demandes ou plaintes ;

**6. La biométhanisation**, de toute fraction compostable ou biométhanisable des ordures ménagères, déchets de jardins et la production de biogaz, et toutes les activités y relatives, en ce compris l'apport de matière fermentescibles, le prétraitement, le déconditionnement, la préparation des mélanges, l'établissement et la gestion de parcs biodégradables et de station de production de gaz carburant, le broyage des déchets alimentaires, la valorisation et l'exploitation des organiques en vue de leur valorisation, l'hygiénisation et la déshydratation du digestat, la mise en place et l'exploitation de toute unité de compostage ainsi que le séchage ;



7. Toute étude technique ou autre, toute démarche et entreprise concernant la **valorisation et la réutilisation des matières et énergies** contenues dans les déchets et d'une manière générale, toute étude, opération notamment civile, mobilière, immobilière, industrielle ou financière se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou pouvant lui être utile ou le faciliter ;

8. La **promotion et la participation à toute société** ayant pour objet la valorisation sous toutes ses formes du savoir-faire de l'Intercommunale et du potentiel de la Région wallonne, et la mise en œuvre de toute activité relevant directement ou indirectement de la gestion des déchets et prévues ou suggérées par le Plan wallon des Déchets ou par le Gouvernement de la Région wallonne ;

9. L'**organisation d'actions de prévention** à la réduction des quantités de déchets ainsi que de leur nocivité auprès de publics cibles variés (citoyens, écoliers, administrations communales...) à l'échelon wallon, intercommunal et communal selon les prescrits de la Wallonie et de l'Europe ;

10. L'Intercommunale peut enfin acquérir, exploiter et concéder tout **brevet ou licence** qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social.

HYGEA est une  
Intercommunale de gestion  
environnementale qui compte  
24 communes affiliées.

## I.2. Hygea au service de 24 communes associées

Hygea assure ces missions pour le compte de ses **24 communes associées** ; néanmoins, certaines de ces missions peuvent varier d'une commune à l'autre que ce soit en termes de collecte ou de traitement des déchets. Le tableau ci-après résume les activités assurées par l'Intercommunale pour chaque commune appartenant à la zone Hygea.

### Recyparcs



Communes de Mons-Borinage	SECTEUR 1 (collectes)			SECTEUR 2 (= Traitement) (A2)	SECTEUR 3 (= Bois) (A3)
	Collectes OM (A1a)	Collectes sélectives (A1b)	Recyparcs (A1c)		
BOUSSU	X	X	X	X	X
COLFONTAINE	X	X	X	X	X
DOUR		X	X	X	X
ERQUELINNES	X	X	X	X	X
FRAMERIES	X	X	X	X	X
HENSIES		X	X	X	X
HONNELLES	X	X	X	X	X
JURBISE	X	X	X	X	X
LENS		X		X	
MONS	X	X	X	X	X
QUAREGNON	X	X	X	X	X
QUÉVY	X	X	X	X	X
QUIÉVRAIN		X	X	X	X
SAINT-GHISLAIN	X	X	X	X	X

Communes de Mons-Borinage	SECTEUR 1 (collectes)			SECTEUR 2 (= Traitement) (A2)	SECTEUR 3 (= Bois) (A3)
	Collectes OM (A1a)	Collectes sélectives (A1b)	Recyparcs (A1c)		
BINCHE	X	X	X	X	X
ÉCAUSSINNES	X	X	X	X	X
ESTINNES	X	X	X	X	X
LA LOUVIÈRE	X	X		X	
LE RŒULX	X	X	X	X	X
MANAGE	X	X	X	X	X
MERBES-LE-CHÂTEAU	X	X	X	X	X
MORLANWELZ	X	X	X	X	X
SENEFFE	X	X	X	X	X
SOIGNIES	X	X	X	X	X
IDEA		X (B1)		X (B2)	X (B3)
IPALLE					X (B3)

Tableau n°1 : Adhésion des associés A et B aux secteurs d'activités 1, 2 et/ou 3.

PARTICIPATION	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES	PARTICIPATION EN €
BINCHE	974	24.350 €
BOUSSU	546	13.650 €
COLFONTAINE	553	13.825 €
DOUR	548	13.700 €
ÉCAUSSINNES	300	7.500 €
ERQUELINNES	262	6.550 €
ESTINNES	225	5.625 €
FRAMERIES	565	14.125 €
HENSIES	218	5.450 €
HONNELLES	138	3.450 €
JURBISE	259	6.475 €
LA LOUVIÈRE	1.698	42.450 €
LE RŒULX	244	6.100 €
LENS	23	575 €
MANAGE	667	16.675 €
MERBES	124	3.100 €
MONS	2.501	62.525 €
MORLANWELZ	555	13.875 €
QUAREGNON	515	12.875 €
QUIÉVRAIN	216	5.400 €
QUEVY	212	5.300 €
SENEFFE	506	12.650 €
SOIGNIES	753	18.825 €
SAINT-GHISLAIN	611	15.275 €
<b>TOTAL PARTS A (COMMUNES)</b>	<b>13.213</b>	<b>330.325 €</b>
IDEA	48.726	1.218.150 €
IPALLE	40	1.000 €
<b>TOTAL PARTS B (INTERCOMMUNALES)</b>	<b>48.766</b>	<b>1.219.150 €</b>
CPAS Mons	96	2.400 €
<b>TOTAL PARTS C (CPAS)</b>	<b>96</b>	<b>2.400 €</b>
<b>TOTAL DES PARTS</b>	<b>62.075</b>	<b>1.551.875 €</b>

Tableau n°2 : Détail des participations des communes.

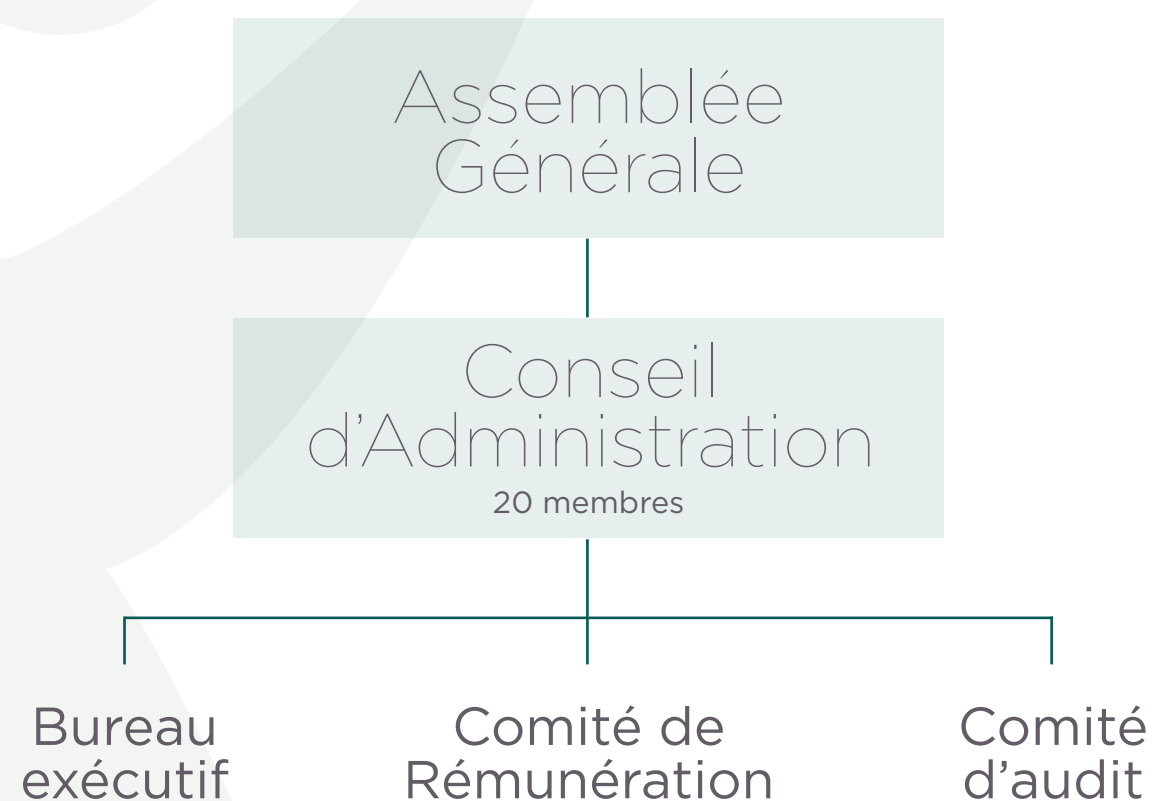
### I.3. Les organes statutaires

#### I.3.1. Processus décisionnel

Société coopérative, HYGEA est gérée au 31 décembre 2021 par :

- une **Assemblée Générale** composée de représentants de l'universalité des Associés, c'est-à-dire des titulaires des parts sociales A, des titulaires des parts sociales B, des titulaires des parts sociales C. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier les actes qui intéressent l'Intercommunale. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

- un **Conseil d'Administration** composé de 20 administrateurs représentant les communes associées et l'Associé B IDEA;
- un **Bureau exécutif** composé du Président, du Vice-Président et de 3 administrateurs, soit Jean-Marc DUPONT, David VOLANT, Philippe DEBAISIEUX, Josée INCANNELA et Philippe LABAR;
- un **Comité de Rémunération** composé de 5 administrateurs, soit Michael CARPIN, Hubert CHAPELAIN, Michel DOYEN, Antonio GAVA et Philippe SCUTNAIRE;
- un **Comité d'audit** composé de 5 administrateurs, soit Caroline DECAMPS, Antonio GAVA, Bruno ROSSI, Michel SCHOLLAERT et Emmanuel WIARD.



#### I.3.2. Composition du Conseil d'Administration (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)

##### Parts A : 16 administrateurs représentant les communes associées

<b>DUPONT Jean-Marc</b>	Bourgmestre - Frameries	Président et membre du Bureau exécutif
<b>VOLANT David</b>	Échevin - Quévy	Vice-Président et membre du Bureau exécutif
<b>CARPIN Michael</b>	Conseiller communal	Administrateur
<b>CHAPELAIN Hubert</b>	Conseiller communal - Manage	Administrateur
<b>DEBAISIEUX Philippe</b>	Conseiller communal - Frameries	Administrateur et membre du Bureau exécutif
<b>DOYEN Michel</b>	Conseiller communal - Saint-Ghislain	Administrateur
<b>GAVA Antonio</b>	Échevin - La Louvière	Administrateur
<b>INCANNELA Giuseppa-Josée</b>	Échevine	Administrateur et membre du Bureau exécutif
<b>LABAR Philippe</b>	Conseiller communal - Binche	Administrateur et membre du Bureau exécutif
<b>MAES Jean-Michel</b>	Conseiller communal - Soignies	Administrateur
<b>MILLITARI Elena</b>	Conseillère communale - Quaregnon	Administrateur
<b>NITA Guy</b>	Conseiller communal - Boussu	Administrateur
<b>ROSSI Bruno</b>	Conseiller communal - Mons	Administrateur
<b>SCHOLLAERT Michel</b>	Conseiller communal - Estinnes	Administrateur
<b>SCUTNAIRE Philippe</b>	Conseiller communal - Colfontaine	Administrateur
<b>WIARD Emmanuel</b>	Conseiller communal - Merbes-le-Château	Administrateur

##### Parts B : 4 administrateurs représentant l'Associé B IDEA

<b>DECAMPS Caroline</b>	Directrice Générale d'IDEA	Administrateur
<b>DESSILLY Vincent</b>	Conseiller communal - Jurbise	Administrateur
<b>DURIGNEUX Joris</b>	Conseiller communal - Dour	Administrateur
<b>POZZONI Bruno</b>	Bourgmestre - Manage	Administrateur

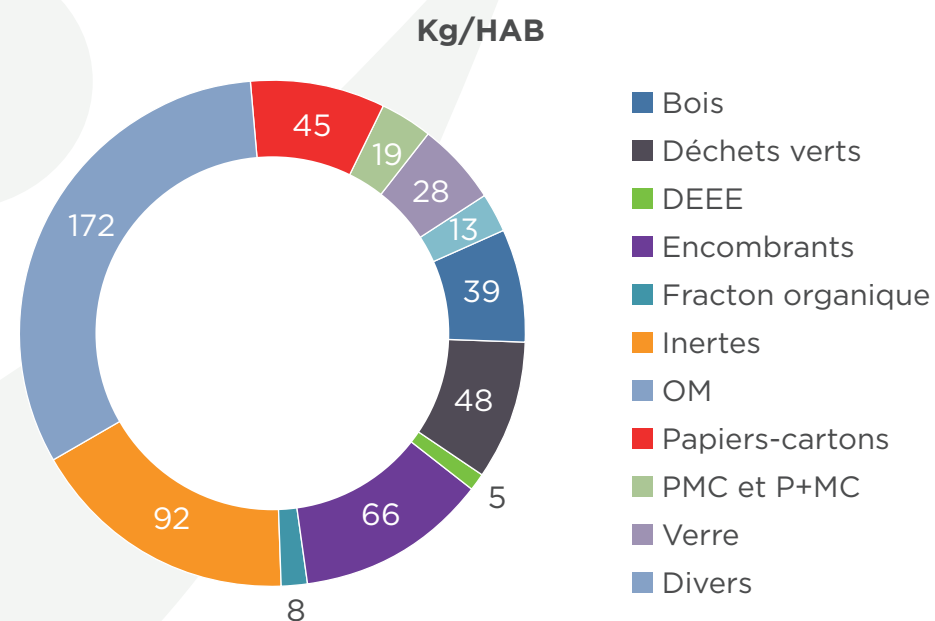
# HYGEA

L'affiliation asymétrique des communes constitue une contrainte dans l'établissement des statistiques comparables. Aussi HYGEA a pris le parti d'établir ci-dessous, les données regroupant les communes affiliées à 100 % des activités (collectes en porte-à-porte, déchets ménagers/déchets résiduels/déchets organiques, collectes sélectives, PMC/papiers-cartons, réseau des recyparcs).

HYGEA a collecté, au cours de l'année 2021, les déchets produits par les ménages selon

l'affiliation des communes aux différents secteurs.

En 2021, chaque citoyen des 19 communes affiliées ayant confié 100 % des missions (selon l'affiliation - déchets résiduels, organiques, ordures ménagères, recyparcs) à HYGEA a produit en moyenne 535 kg (491)<sup>1</sup> de déchets qui se décomposent comme le graphique ci-dessous. Cette augmentation s'explique par le fait que l'année 2020 a été affectée par une fermeture des Recyparcs pendant plusieurs semaines.



Graphique n°1 : Quantités de déchets produits par citoyen en 2021 pour les 19 communes affiliées ayant confié 100 % des missions à HYGEA (secteur I : ordures ménagères, déchets résiduels, déchets organiques, collectes sélectives et recyparcs).

On constate une augmentation de la quantité de déchets produits par an par habitant. Celle-ci est principalement due à une

augmentation de la production des déchets verts, des encombrants et des inertes.

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses dans le document font référence à l'année 2020.

## II.1. Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets résiduels

HYGEA a collecté en porte-à-porte les ordures ménagères et des déchets résiduels des habitants de 20 communes de la région de Mons-Borinage-Centre, soit Binche, Colfontaine, Écaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Rœulx, Manage, Seneffe, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Saint-Ghislain, et Soignies. Cela équivaut à une population totale de 462.764 habitants (462.756). La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères pour les communes de Lens, Hensies, Dour et Quiévrain a été assurée par des tiers, ce qui équivaut à une population de 34.747 habitants (34.683).

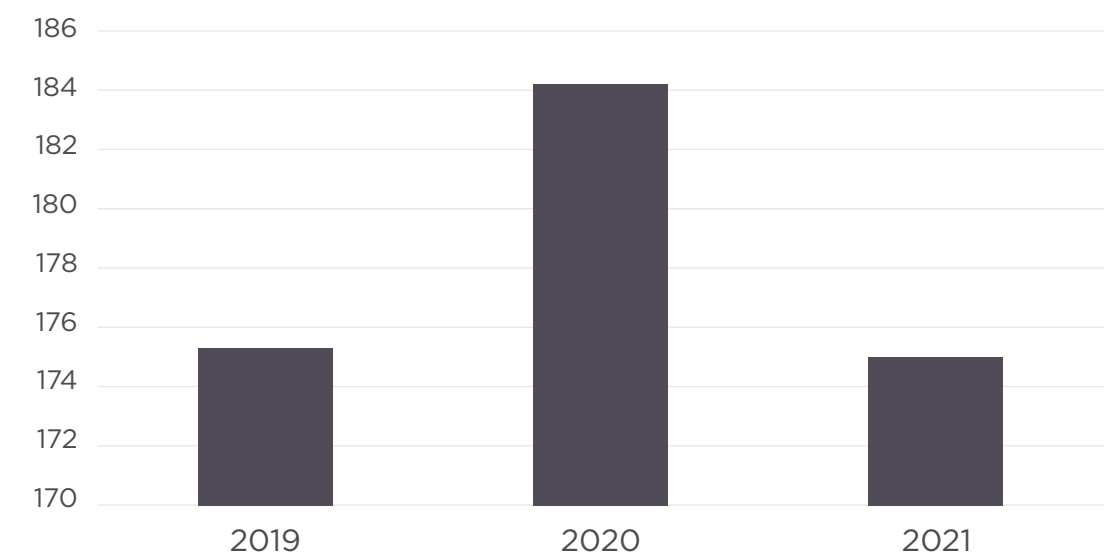
Afin d'appréhender correctement l'évolution des quantités, il est préférable de se

rapporter à la production en kg/an/hab.

Pour les 20 communes précitées, la collecte en porte-à-porte s'est effectuée via les sacs payants réglementaires estampillés HYGEA. Les communes de Merbes-Le-Château, Estinnes, Seneffe, Binche, Soignies (04/2021), Quévy (09/2021) et Frameries (11/2021), bénéficient de points d'apports volontaires dans lesquels les citoyens peuvent apporter leurs déchets résiduels. Les quantités de déchets collectés en sacs réglementaires (déchets résiduels et ordures ménagères brutes), en conteneurs papiers-cartons et via les points d'apports volontaires représentent en 2021, 81.000 tonnes (85.250), soit 175,1 kg/hab/an (184,2).

Pour les 4 communes prises en charge par des sociétés tierces (Dour, Hensies, Lens, Quiévrain), les quantités d'ordures ménagères collectées s'élèvent à 5.262 tonnes (5.319), soit 151,5kg/hab/an (153,4)<sup>2</sup>.

### Production des ordures ménagères (Kg/Hab/an)



Graphique n°2 : Quantités d'ordures ménagères collectées/déchets résiduels par habitant et par an au sein des 20 communes.

<sup>2</sup> Le niveau de production des ordures ménagères et déchets résiduels sur les 4 communes s'explique par le fait que 50% des habitants bénéficient d'une collecte sélective des déchets organiques.



En moyenne, sur l'ensemble des 20 communes dans lesquelles HYGEA effectue la collecte des ordures ménagères (déchets résiduels et ordures ménagères brutes) en porte-à-porte et via les points d'apports volontaires (PAV), les quantités d'ordures ménagères collectées par habitant ont diminué de 5 % entre 2020 et 2021. Cela représente

175,1kg/hab/an (184,22).

Cette réduction est la conjonction de l'extension du Nouveau Schéma de Collecte (Soignies, Quévy, Frameries) et une normalisation des modes de vie et de consommation en 2021 (en comparaison avec le pic de la crise sanitaire en 2020).

Collecte en porte-à-porte et PAV des ordures ménagères sur les 20 communes (kg/hab/an)			
COMMUNES	2020 <sup>3</sup>	2021	Variations 2020/2021 (%)
BINCHE	188	125	- 31
BOUSSU	208	224	+ 8
COLFONTAINE	220	226	+ 3
ÉCAUSSINES	91	89	- 3
ERQUELINNES	171	177	+ 3
ESTINNES	110	105	- 4
FRAMERIES	203	195	- 4
HONNELLES	191	192	0
JURBISE	162	157	- 3
LA LOUVIÈRE	197	190	- 4
LE RŒULX	165	159	- 4
MANAGE	213	204	- 4
MERBES	105	104	- 1
MONS	184	183	0
MORLANWELZ	190	185	- 2
QUAREGNON	220	230	+ 5
QUÉVY	166	139	- 16
SAINT-GHISLAIN	180	183	+ 2
SOIGNIES	168	120	-29
SENEFFE	91	92	+ 1

Tableau n°3 : Évolution entre 2020 et 2021 des quantités (kg/hab/an) collectées en porte-à-porte pour les ordures ménagères/déchets résiduels par habitant et par commune affiliée (20 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

N.B. : Les communes de Dour, Hensies, Lens et Quiévrain ne sont pas affiliées au sous-secteur A 1 d'HYGEA relatif à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.

<sup>3</sup> 20 communes

L'analyse de ce tableau permet de :

1° confirmer que la majorité des communes de la zone HYGEA a respecté la réglementation en matière de prélèvement-sanction en 2021;

2° constater une tendance baissière de la production des ordures ménagères brutes

et déchets résiduels à la suite de la normalisation progressive du mode de vie et du Nouveau Schéma de Collecte.

Pour rappel, les seuils pour le prélèvement-sanction sont établis comme suit :

COMMUNES	2008	2009-2010	Depuis 2011
Moins de 10.000 habitants		220 kg/EH/an	200 kg/EH/an
Entre 10.000 et 25.000 habitants	240 kg/EH/an	230 kg/EH/an	220 kg/EH/an
Au-delà de 25.000 habitants		240 kg/EH/an	

Tableau n°4 : Seuils de prélèvement-sanction en Wallonie.



## II.2. Collectes des emballages ménagers (PMC et papiers-cartons) en porte-à-porte et du verre via les bulles à verre

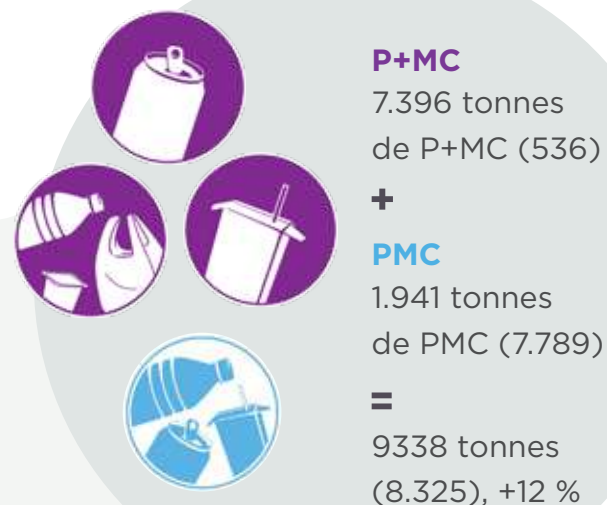
HYGEA a collecté en porte-à-porte les emballages ménagers ainsi que les verres (via les bulles à verre) des habitants de 24 communes de la région Mons-Borinage-Centre, soit Binche, Boussu, Colfontaine, Dour, Écaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Rœulx, Manage, Merbes-Le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies. Cela équivaut à une population totale de 497.511 habitants (497.439). Les 1.182 bulles à verres d'HYGEA constituent un réseau de 467 sites présents dans

les différentes communes de la zone, soit 1 site pour 1.063 habitants. Il est important de souligner qu'HYGEA, en collaboration avec Fost Plus, a mis en œuvre la collecte élargie du PMC sur l'ensemble du territoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### II.2.1 Chiffres clés

Les quantités d'emballages ménagers collectés en porte-à-porte (PMC, papiers-cartons et P+Mc) ainsi que le verre collecté via les bulles en 2021 représentent 81.3 kg/hab/an (79,2). Ce chiffre est en hausse de 2.6 % par rapport à 2020.

### Les emballages ménagers collectés en 2021 se répartissent comme suit :



### PAPIER-CARTONS

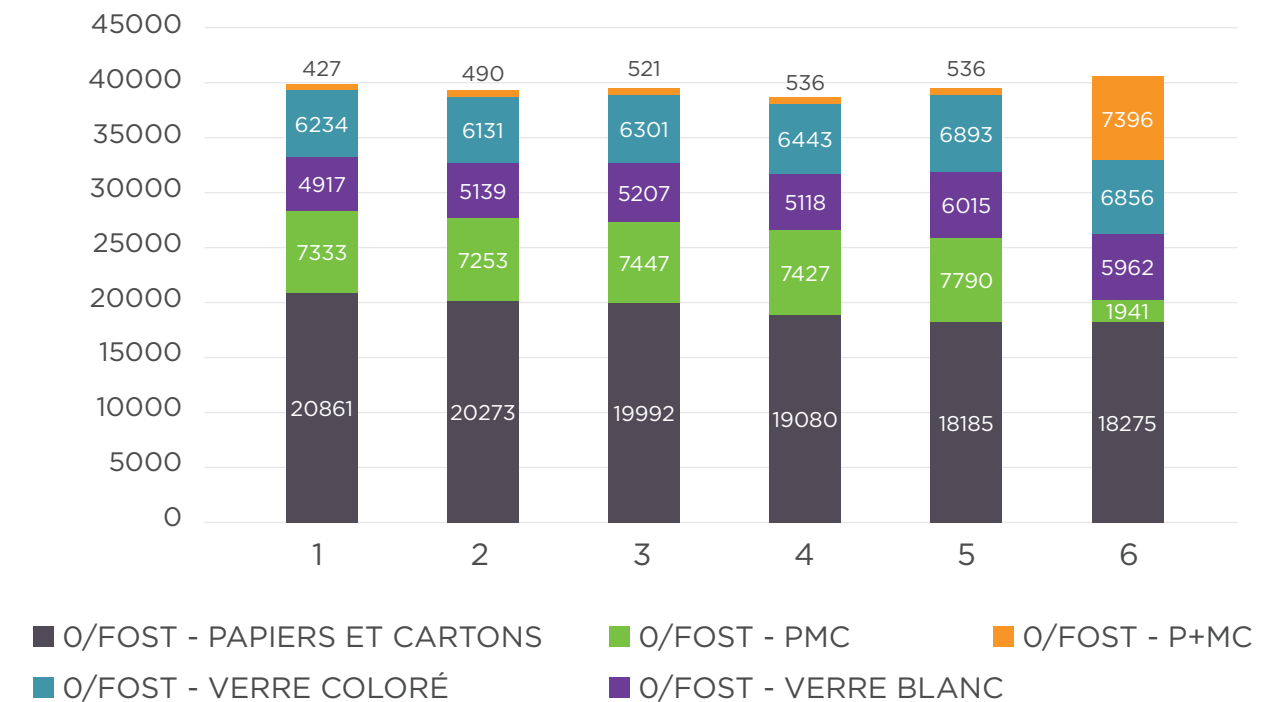
18.274 tonnes de papiers-cartons (18.185) (+0.5 %)



### VERRE

12.817 tonnes de verre (12.908) - Hors recyparcs (-0.7 %)

### Collecte Sélective p+mc, verre et PC



Graphique n°3 : Quantités d'emballages ménagers collectés en porte-à-porte via les collectes sélectives en 2021 pour les 24 communes appartenant au secteur I (collectes sélectives).

### II.2.3. Propreté des sites de bulles à verre

Concernant la propreté aux abords des sites de bulle à verre, nous constatons que le nombre de non-conformités lors des contrôles trimestriels réalisés par FostPlus a diminué. Il est en effet passé de 13 % en 2020 à 12 % en 2021. Afin de continuer à améliorer ce cap, HYGEA veillera à poursuivre les efforts entrepris, notamment en menant des campagnes de prévention.

Pour le critère relatif à la propreté et à l'état des bulles, le taux d'anomalies a légèrement augmenté passant de 0 % à 3 %, le résultat reste acceptable, mais HYGEA veillera à améliorer ce critère à l'avenir.

Enfin, en ce qui concerne la vidange des bulles à verre, le résultat de 2021 reste très

bon et identique à 2020, seul 1 % des bulles à verre posaient problèmes, HYGEA veillera dans le futur à encore améliorer ce critère.

### II.3 Nouveau Schéma de Collecte

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration quant au développement du schéma de collecte sélective des déchets organiques et de la candidature des communes, HYGEA a accompagné les communes de Soignies (04/21), Quévy (09/21), et Frameries (11/21) dans cette transition.

Notons l'envoi de 2 courriers aux citoyens, commerçants, syndics; l'échange de rouleaux de sacs poubelles entiers; ainsi qu'une période de transition durant laquelle les citoyens peuvent terminer leurs rouleaux de sacs blancs.



Pour rappel, le Nouveau Schéma de Collecte (NSC) se décline comme suit :

- Une collecte hebdomadaire des déchets organiques via un nouveau sac vert;
- Une collecte des déchets résiduels via un nouveau sac moka qui aura lieu toutes les 2 semaines;
- Des points d'apports volontaires (1/2.000 habitants) pour les déchets résiduels répartis dans la commune;
- Une collecte des papiers-cartons dans un conteneur collecté toutes les 4 semaines;
- La collecte des PMC toutes les 2 semaines via le sac bleu prévu à cet effet en 2020. La zone HYGEA mettra en place le « Nouveau Sac Bleu » dès le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Conformément à la décision du CA, le schéma de collecte proposé peut être légèrement affiné au travers de dérogations objectives en fonction de la réalité de terrain des communes associées (habitat vertical, densité urbaine, etc.).

## II.5. Projet pilote P+MC

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'intercommunale a mis en place, grâce au projet pilote de Frameries et à la suite de la décision de Fost Plus, la collecte élargie des emballages ménagers en plastique dans l'ensemble de ses communes associées. Celle-ci se fera au travers du Nouveau Sac Bleu. Ce changement modifie les réflexes de tri implémentés depuis une longue période. Néanmoins, HYGEA constate une adhésion croissante des citoyens. À cet égard, le comparatif 2020/2021 atteste déjà d'une augmentation de 12 % alors que les nouvelles collectes n'ont commencé qu'en avril 2021.

## II.6. Recyparcs

HYGEA gère un réseau constitué de 22 recyparcs répartis sur le territoire des 24 communes associées. Ils sont situés sur



les entités de Binche, Boussu, Colfontaine, Cuesmes, Dour, Écaussinnes, Erquelines/Merbes-le-Château, Estinnes, Frameries, Honnelles, Jemappes, Jurbise, Le Rœulx, Manage, Morlanwelz, Obourg, Quaregnon, Quévy, Quiévrain/Hensies, Saint-Ghislain,

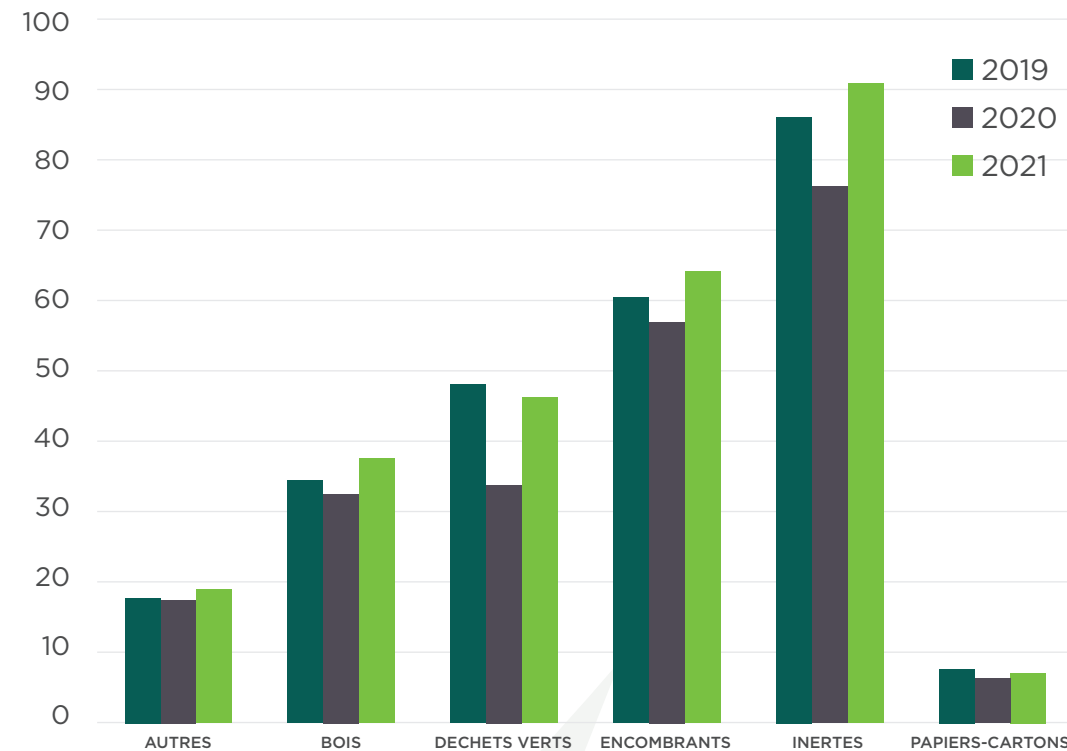
Seneffe et Soignies.

### II.6.1. Chiffres clés

Pour l'ensemble de ces recyparcs, les quantités de déchets collectés en 2019, 2020 et 2021 se répartissent comme suit :

MATIÈRES	2019		2020		2021		2020-2021
	QUANTITÉS		QUANTITÉS		QUANTITÉS		
	[Tonnes]	[kg/hab]	[Tonnes]	[kg/hab]	[Tonnes]	[kg/hab]	[%]
<b>INERTES</b>	35381	86,08	31421	76,28	37410	90,75	19 %
<b>DÉCHETS VERTS</b>	19718	47,97	14047	34,10	19098	46,33	36 %
<b>ENCOMBRANTS</b>	24842	60,44	23498	57,04	26453	64,17	13 %
<b>BOIS</b>	14212	34,58	13498	32,77	15515	37,63	15 %
<b>PAPIERS-CARTONS</b>	3226	7,85	2695	6,54	2995	7,27	11 %
<b>MÉTAUX</b>	2261	5,50	2260	5,49	2515	6,10	11 %
<b>D.E.E.E.</b>	1750	4,26	1847	4,48	2100	5,09	14 %
<b>VERRE</b>	1029	2,50	750	1,82	891	2,16	19 %
<b>DSM</b>	670	1,63	902	2,19	754	1,83	-16 %
<b>HUILES MINÉRALES</b>	159	0,39	136	0,33	161	0,39	18 %
<b>HUILES/GRAISSES VÉGÉTALES</b>	151	0,37	117	0,28	142	0,34	23 %
<b>POLYSTYRÈNE EXPANSÉ</b>	60	0,15	65	0,16	73	0,18	11 %
<b>PILES</b>	16	0,04	17	0,04	20	0,05	22 %
<b>VERRE PLAT</b>	793	1,93	810	1,97	874	2,12	8 %
<b>POTS DE FLEURS</b>	3	0,01	0	0,00	1	0,01	
<b>PLASTIQUES RIGIDES</b>	85	0,21	87	0,21	84	0,20	-3 %
<b>RECYCLERIE</b>	61	0,15	52	0,13	41	0,10	-23 %
<b>TEXTILES</b>	304	0,74	215	0,52	247	0,60	15 %
<b>TOTAUX</b>	<b>104719</b>	<b>255</b>	<b>92417</b>	<b>224</b>	<b>109374</b>	<b>265</b>	<b>18 %</b>

Tableau n°9 : Quantités de déchets collectés annuellement via les recyparcs ces 3 dernières années.



Graphique n°4 : Quantités de déchets collectés via les recyparcs (kg/hab/an) ces 3 dernières années.

Ces statistiques ne tiennent pas compte des quantités des trois parcs à conteneurs de La Louvière et de celui de Lens.

En 2021, les quantités de déchets collectés par habitant ont évolué de la manière suivante pour les inertes (+19 %), les déchets verts (+36 %), le bois (+15 %) ainsi que les encombrants (+13 %).

En 2021, les quantités de déchets collectés par habitant ont évolué de la manière suivante pour les inertes (+18,97 %), les déchets verts (+35,87 %), le bois (+14,83 %) ainsi que les encombrants (+12,50 %).

En 2021, le réseau des recyparcs HYGEA a accueilli près de 698.189 visites (527.128) de ménages et 767 visites (627) de sociétés et ASBL. Il y a eu 113.685 cartes utilisées

(100.334) soit une moyenne de 6,14 visites (5,26) par carte et par an.

Le fonctionnement normal des recyparcs sous les mesures COVID peut expliquer cette augmentation ainsi que l'augmentation du nombre de visites par rapport à l'année 2020. Pour rappel en 2020, les recyparcs ont été fermés de mi-mars à fin mai, suite à la crise sanitaire et ont réouvert partiellement en juin avec l'application stricte des mesures COVID.

#### II.6.2. Quotas

Pour rappel, depuis 2014, chaque ménage dispose en début d'année civile d'un quota de 12m<sup>3</sup> de déchets verts, de 5 m<sup>3</sup> d'inertes, de 5 m<sup>3</sup> d'encombrants (encombrants incinérables et non incinérables) et de 3 m<sup>3</sup> de bois (depuis janvier 2018) sur sa carte d'accès.

- **Pour les déchets encombrants** (incinérables et non incinérables), le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 674 sur 104.715 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,6 % (0,7 %). Le volume moyen de dépôt des encombrants est de 1,57 m<sup>3</sup> pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont quant à eux, déposé en moyenne 6,8 m<sup>3</sup>.

- **Pour les déchets inertes**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 171 sur 51.957 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,3 % (0,3 %). Le volume moyen de dépôt des déchets inertes est de 0,96 m<sup>3</sup> pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 7 m<sup>3</sup>.

- **Pour les déchets verts**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 85 sur 64.932 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,13 % (0,04 %). Le volume moyen de dépôt des déchets verts est de 2,1 m<sup>3</sup> pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 15,8 m<sup>3</sup>.

- **En ce qui concerne le bois**, le nombre de ménages ayant dépassé le quota est de 80 sur 73.286 ménages ayant utilisé leur carte soit 0,1 % (0,4 %). Le volume moyen de dépôt du bois est de 1 m<sup>3</sup> pour les ménages sous le quota, les ménages en dépassement ont déposé en moyenne 7,7 m<sup>3</sup>.

Le volume moyen général par ménage sur l'année 2021 est de :

- 1,60 m<sup>3</sup> pour les encombrants ;
- 1,02 m<sup>3</sup> pour les inertes ;
- 2,10 m<sup>3</sup> pour les déchets verts ;
- 0,97 m<sup>3</sup> pour le bois.

#### II.6.3. Incivilités

En ce qui concerne les incivilités, 36 courriers ont été envoyés à des citoyens de la zone HYGEA qui ont fait preuve d'un manque de respect du règlement des recyparcs. Parmi ces courriers, 15 étaient destinés à établir un avertissement et 21 étaient assortis d'une sanction. La sanction consiste en une exclusion des recyparcs HYGEA de minimum 15 jours. Le temps maximum d'exclusion dépend de la procédure judiciaire si un PV de Police a été dressé.

#### II.6.4. Collectes spécifiques

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008, la collecte de l'asbeste-ciment et des pneus a été réalisée tant dans la région du Centre que de Mons-Borinage :

- Au sein des recyparcs de Dour, de Frameries, du Rœulx, de Soignies ainsi que sur le site de Cuesmes pour les pneus ;
- Au sein des recyparcs de Frameries, d'Obourg, de Morlanwelz et de Soignies pour l'asbeste-ciment.

**102,3 tonnes** (43,3 tonnes) **d'asbeste-ciment** et **66,74 tonnes** (34 tonnes) **de pneus** ont ainsi été collectées.

#### II.6.4. Redynamisation des recyparcs

Dans le cadre du programme de redynamisation des installations, subsidié par la Région Wallonne, les recyparcs de Soignies et de Dour ont été renouvelés et mis en service en septembre 2021. Les travaux pour le renouvellement du recyparc de Manage commenceront dans le courant du dernier trimestre 2022. Le recyparc de Manage a bénéficié de l'octroi d'une Promesse de Principe qui a permis l'introduction d'un



permis d'environnement en vue d'introduire la demande de Promesse de Principe. Au terme de la procédure, les travaux de renouvellement devraient commencer en 2023.

Fin novembre 2019, l'intercommunale HYGEA avait été contrainte de fermer le recyparc de Wasmuel suite à des comportements récurrents et pénalement répréhensibles de plusieurs individus, ne permettant plus d'assurer la sécurité des citoyens et du personnel HYGEA.

Pendant la période de fermeture, HYGEA et les autorités de la commune de Quaregnon, en collaboration avec les Services de Police, ont défini et mis en place des mesures matérielles, organisationnelles et de vigilance policière permettant de rétablir les conditions de sécurité essentielles au sein du recyparc. C'est ainsi qu'un système de vidéosurveillance et que des barrières automatiques ont notamment été installés. Le recyparc a réouvert ses portes le 26 mai 2020, une fois les travaux de sécurisation terminés.

Enfin, en ce qui concerne le recyparc de Manage, la demande de Promesse de Principe a été introduite en 2020.

### II.7. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.)

HYGEA organise la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques au sein de son réseau des recyparcs ainsi que dans les recyparcs de La Louvière et de Lens.

Une fois collectés, ces déchets sont regroupés au sein du centre de transbordement (CTR) de Cuesmes et triés avant d'être évacués vers les différentes filières désignées par RECUPEL.

Les tonnes collectées en 2021 diminuent de 3,6 % par rapport aux quantités collectées en 2020.

Collecte des D.E.E.E. via les 22 recyparcs HYGEA, les 4 parcs à conteneurs de La Louvière et Lens			
MATIÈRES	2019 [T]	2020 [T]	2021 [T]
FRIGOS	400	404	400
GROS BLANCS	252	266	266
NÉONS	17	12	17
PETITS BRUNS	1.034	1.113	1.059
TV	433	416	392
<b>TOTAL</b>	<b>2.136</b>	<b>2.212</b>	<b>2.133</b>

Tableau n°10 : Quantités de D.E.E.E. collectées annuellement (2019-2020-2021) sur l'ensemble des recyparcs HYGEA ainsi que sur les parcs à conteneurs de La Louvière et de Lens.

### II.8. Service grands conteneurs

HYGEA propose à ses communes affiliées ainsi qu'aux citoyens, la location de grands conteneurs pour assurer l'évacuation et le traitement des différents types de déchets.

En 2021, les conteneurs de l'intercommunale ont été vidangés 1.803 fois (1.551), ce qui a permis de collecter 13.067 tonnes de déchets (11.239), soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année 2020. Les déchets collectés sont essentiellement des encombrants, des déchets verts, des déchets industriels en mélange, des inertes, des métaux et des papiers-cartons.

### II.9. Apports sur les plateformes d'Havré et de Cuesmes

Les communes peuvent accéder aux sites d'Havré pour y déposer des déchets, après leur passage sur le pont bascule. Ce service est payant, les coûts sont portés par chaque commune concernée en application d'un tarif validé par le Conseil d'Administration de l'intercommunale, sans que cela soit intégré dans la quote-part pour le calcul du coût-vérité.

Le tonnage de déchets ainsi déposés en 2021 s'élève à 7.324 tonnes (6.511).

### II.10. Service petits conteneurs

HYGEA a développé pour ses communes et les entreprises (TPE et PME) un service de collecte en petits conteneurs basculants pour les déchets résiduels/ordures ménagères, les papiers-cartons et les PMC.

En 2021, ce sont 65.700 levées (57.960) de conteneurs qui ont été réalisées et 4.564 tonnes (4.025) de déchets collectés.

### II.11. Service à domicile

HYGEA propose aux citoyens un service à domicile sur rendez-vous pour l'enlèvement de certains déchets tels que les encombrants, les déchets verts ou le bois.

En 2021, 1.933 m<sup>3</sup> (1.354) de déchets divers ont été collectés chez les citoyens de la zone HYGEA. Le nombre d'enlèvements réalisés en 2021 s'élève à 452 (328) représentant un total de 179 tonnes (109).

### II.12. Recyclerie

Dans la région de Mons, HYGEA gère la coordination d'un dispositif de collecte d'objets réutilisables mis en place au sein de plusieurs recyparcs. Ces activités de réemploi sont effectuées en partenariat avec le CPAS de Mons. En pratique, des conteneurs bien distincts et couverts sont

mis à la disposition de la population dans les recyparcs de Cuesmes, Obourg, Dour, Frameries et Soignies.

Les structures d'économie sociale partenaires sont chargées de gérer les biens réutilisables déposés dans ces conteneurs. Elles viennent les récupérer et prennent

ensuite en charge le reconditionnement et la revente à faible prix dans leurs magasins sociaux.

Au cours de l'année 2021, HYGEA a collecté 41.360 kg de biens réutilisables dans les 5 recyparcs concernés.

RECYPARCS	2019 [kg]	2020 [kg]	2021 [kg]
CUESMES	880	800	1.740
DOUR	10.360	5.700	2.060
OBOURG	45.300	36.620	31.420
FRAMERIES	4.700	9.020	6.140
<b>Total</b>	<b>61.240</b>	<b>52.140</b>	<b>41.360</b>

Tableau n°10 : Répartition des quantités collectées par recyparc.

HYGEA, en tant que maître d'ouvrage, a également finalisé le projet de création d'une Recyclerie via la mise à disposition d'une infrastructure adaptée de 1.000m<sup>2</sup> permettant de capter des biens réutilisables et de procéder à leur tri et reconditionnement en lieu et place de leur élimination en tant que déchet.

L'occupation de la Recyclerie et le début d'activité sont effectifs depuis cette année 2021.

### II.13. Collecte des bâches agricoles

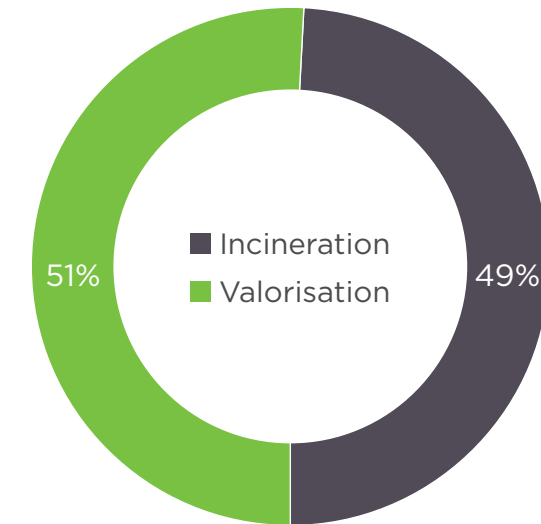
Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 1998 relatif aux subventions en matière de prévention et de gestion de déchets et suite aux délégations des communes, HYGEA a procédé en 2021 à la collecte des bâches agricoles. Ces collectes ont eu lieu soit dans les recyparcs, soit au sein des communes, à des dates précises selon la demande de ces dernières. Au total, 202 tonnes (241.3) de bâches agricoles ont été collectées en 2021.

### II.14. Traitement des déchets collectés

Le traitement des déchets hors incinération est repris au sein du Secteur 2 d'HYGEA. En 2021, HYGEA a assuré, pour le compte de ses associés communaux, la gestion de 271.000 tonnes (253.000) de déchets (déchets résiduels et déchets organiques, PMC, papiers/cartons et déchets collectés en recyparcs) directement produits par les ménages et les communes qui font appel à HYGEA pour ce service (secteur II : Traitement).

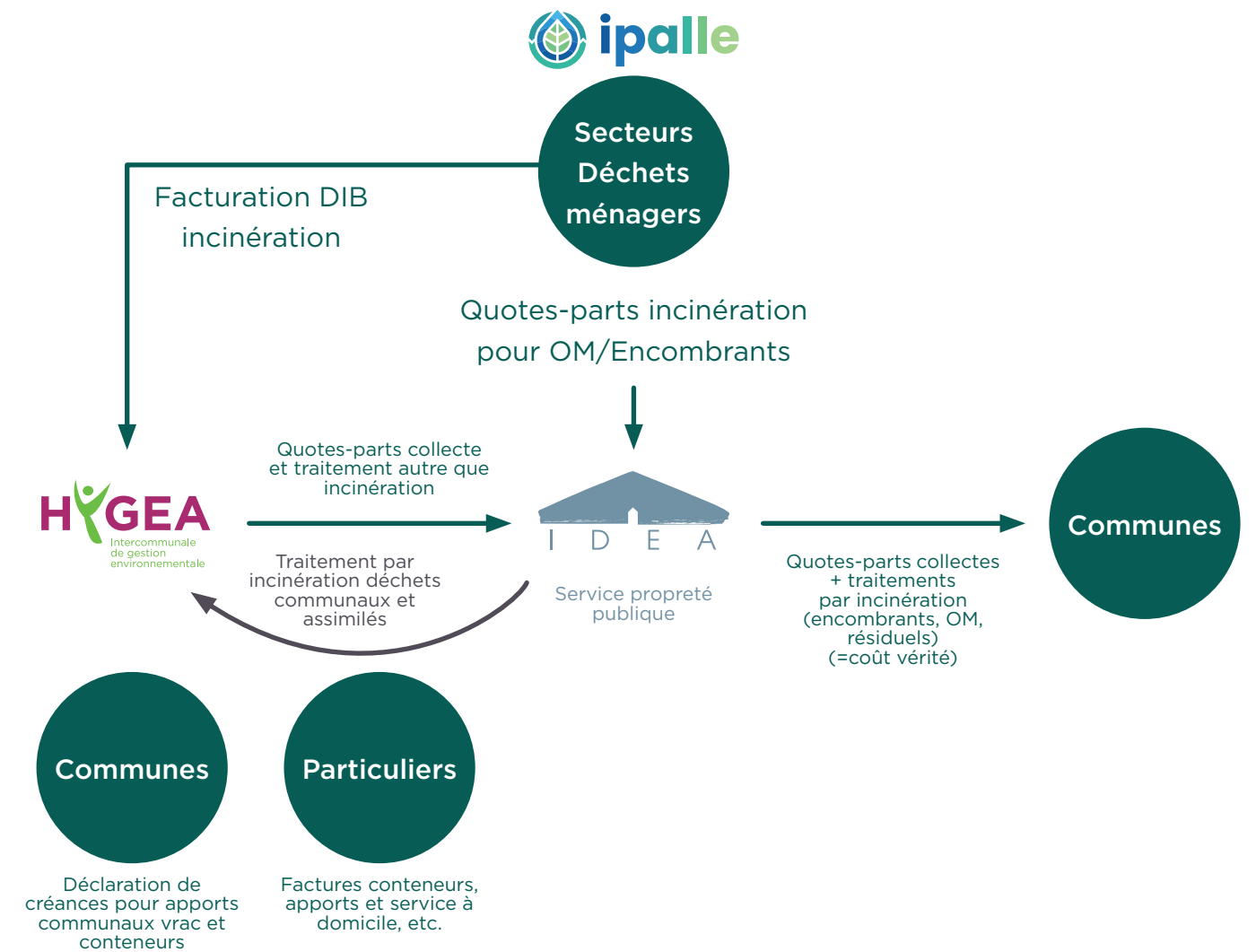
Ces déchets sont majoritairement recyclés (55 %) via des filières désignées par appel d'offres. Seul l'asbeste-ciment est envoyé en centre d'enfouissement technique (CET), ce qui représente 0,04 % de la quantité totale de déchets gérés par l'intercommunale.

Le solde des déchets (45 %) est valorisé énergétiquement au sein de l'unité de valorisation énergétique d'IPALLE à Thumaide.



Graphique n°5 : Répartition des filières de traitement des déchets.

Les différents flux d'appels à cotisations et de facturation d'HYGEA sont détaillés ci-après :





## II.15. Gestion de la qualité

HYGEA a porté une attention particulière à l'amélioration de la qualité des prestations dont la collecte apparaît comme l'activité la plus visible et la plus sensible.

Afin de déployer une méthodologie solide et pérenne, il est apparu nécessaire de s'assurer de collecter de manière quasiment exhaustive l'ensemble des éléments de non-conformité renseignés par les citoyens et communes.

Dans ce cadre HYGEA a activé un call center apte à enregistrer les appels et mails au cours de la journée.

Ces enregistrements ont conduit à une augmentation des non-conformités enregistrées reflétant ainsi davantage la situation de terrain.

Le call center prend en charge les appels des citoyens tant pour des questions pratiques que pour des non-conformités ou pour le déploiement du NSC.

Les chiffres devront être analysés dans leur évolution, mais il convient de retenir qu'à titre d'exemple la seule collecte des OMB (1x/semaine) génère près de 10 millions de « contacts-clients ». Ainsi un taux d'erreur de 0.1 % produirait 10.000 plaintes sur base annuelle.

Pratiquement les données partagées se rapportent à la période d'avril à décembre 2021 durant laquelle le call center a été activé.

HYGEA a enregistré 5.335 appels/emails relatifs à des non-conformités dont 14 % étaient non fondés. On entend par plaintes non fondées des sollicitations de citoyens en rapport à une prestation qui ne devait pas être réalisée (par exemple : erreur de date de collecte, sac non conforme, dépôt tardif, règles de tri non respectées...).

Les 4.588 plaintes fondées représentent une moyenne de 510 non-conformités ren-

seignées par mois pour 833.000 « contacts-clients » pour le seul déchet OMB.

HYGEA souhaite apporter une attention particulière aux non-conformités récurrentes.

### II.15.1. Call center

La communication plus directe avec le citoyen est un axe important du plan stratégique qui se développe également au travers des renseignements délivrés par le call center. Ainsi durant la période avril-décembre 2021 le call center a traité (hors non-conformités) 14.202 soit 14.200 contacts citoyens ce qui représente 1.580 contacts citoyens par mois répartis comme suit : 63 % pour les activités de la collecte en PàP et 37 % pour les activités RP.

Complémentairement le call center actif dans les opérations accompagnant la mise en place du NSC a traité 2576 appels dont 74 % pour le changement de volumétrie de conteneurs et 26 % pour les dotations de conteneurs à la suite de demandes nouvelles. Il n'est pas opportun d'établir sur ces prestations de statistiques mensuelles, car elles sont fortement influencées par les dates de mises en place du NSC.

## II. 16 Gestion Informatisée des Opérations

En 2021, une attention particulière a été portée aux problèmes soulevés par le biais des réclamations des citoyens, grâce au déploiement d'un nouvel outil de gestion digitalisée des opérations.

Concrètement, l'ensemble des données émanant des activités de collecte en porte-à-porte de l'intercommunale sont en cours d'informatisation. Les communes pourront à terme avoir accès à la plateforme afin de visualiser le statut des tournées de collectes en porte-à-porte sur leur territoire.



En 2021, le système est opérationnel pour les communes de Seneffe, Estinnes, Écaussinnes, Binche, Quévy, Frameries, Soignies.

L'implémentation de l'outil se poursuivra de manière progressive en 2022 et 2023.

À terme, l'ensemble des activités de l'intercommunale et des flux de déchets seront informatisés.

## II.17. Bien-être au travail

La sécurité des personnes est au cœur des valeurs défendues par l'intercommunale, et ce tant pour les agents HYGEA que pour les usagers.

Cette volonté d'assurer les meilleures conditions de sécurité, dans le cadre de métiers souvent à risques, se traduit par une sensibilisation du plus grand nombre à travers une communication et des formations ciblées.

Au cours de l'année 2021, la crise liée à la pandémie de COVID-19 a considérablement monopolisé la politique de prévention.

La collaboration au sein du CCB (comité de concertation de base) regroupant HYGEA, les représentants des travailleurs ainsi que les services interne (SIPP) et externe (SEPP) de prévention a permis de limiter l'impact de la pandémie au sein de l'intercommunale via une proactivité dans la mise en place des mesures d'hygiène, de protection, de distanciation et également des mesures organisationnelles (télétravail, mesures spécifiques pour les recyparcs, aménagement des locaux...).

La lutte contre la pandémie et les mesures restrictives mises en place se sont faites au détriment des formations en présentiel re-



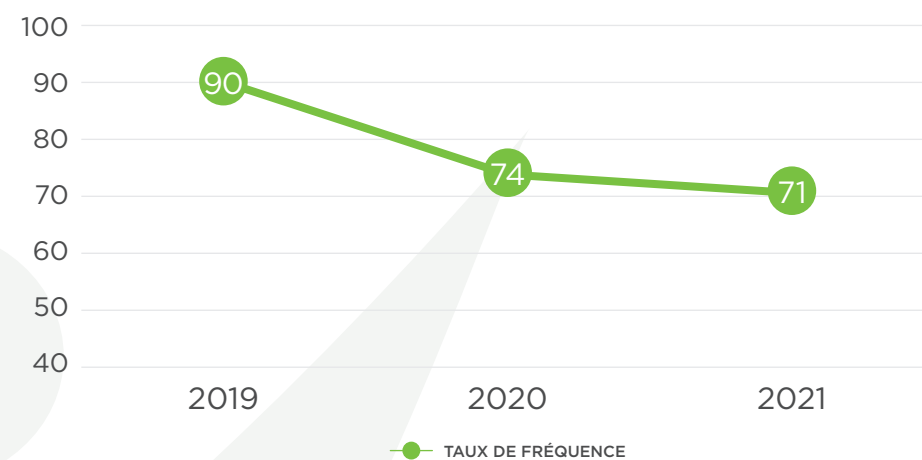
latives au bien-être dont beaucoup ont été reportées.

En ce qui concerne les accidents il y a eu une poursuite de la diminution en 2021 qui se traduit à travers un taux de fréquence moins élevé (ratio entre le nombre d'accidents et le nombre d'heures prestées) et également une gravité des accidents

moins exprimée à travers le taux de gravité (ratio entre le nombre de jours d'incapacité et le nombre d'heures prestées).

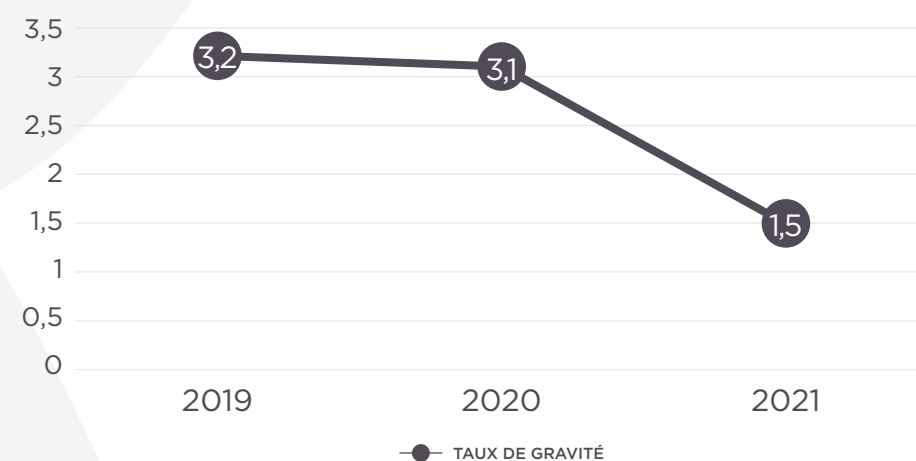
La majorité des accidents sont liés aux déplacements (chutes et glissades) ainsi qu'aux efforts musculo-squelettiques. La collecte en porte-à-porte reste l'activité la plus accidentogène.

**Taux de fréquence**



Graphique n°8 : Évolution du taux de fréquence des accidents de travail au cours des 3 dernières années.

**Taux de gravité**



Graphique n°9 : Évolution du taux de gravité des accidents de travail au cours des 3 dernières années.

## II.18. Communication, sensibilisation et prévention

Le Service Communication & Prévention de l'intercommunale HYGEA prend en charge l'ensemble des actions de communication interne et externe de l'intercommunale, les actions de prévention des déchets et les actions de sensibilisation au tri des emballages ménagers menées en collaboration avec Fost Plus.

### II.18.1. La communication

#### • Les actions de communication externe (hors prévention)

En 2021, diverses actions de communication externe ont été mises en œuvre par le Service Communication & Prévention.

#### → Site internet : [www.hygea.be](http://www.hygea.be)

Le site internet de l'intercommunale constitue un véritable outil en matière de tri et de prévention des déchets. Il est régulièrement mis à jour en fonction des actualités de l'intercommunale (collectes de rattrapage, fermetures exceptionnelles des recyparcs, changement de schéma de collecte au sein d'une commune, consultation de quotas, etc.) et de la mise en œuvre des diverses actions de prévention et de communication. Suite à la crise sanitaire, de nombreuses adaptations des services de l'intercommunale ont dû être mises en place en 2021. Le site internet a été un outil important de communication de ces éléments. Quelques 280.139 citoyens ont consulté le site de l'intercommunale en 2021 contre 348.000 en 2020. Par ailleurs, près de 100 actualités (contre 300 l'an passé) ont été diffusées via le site web.

#### → Page Facebook HYGEA

La page Facebook de l'intercommunale, créée en octobre 2019, s'est également révélée être un outil essentiel de communication vers les citoyens. Pendant les confinements successifs, elle a permis de communiquer des informations rapidement (quasiment en temps réel) vers les citoyens. La page compte 14.039 fans fin décembre 2021 (15.186 abonnés) contre 12.205 fans fin 2020 (13.180 abonnés).

#### → Réalisation de supports informatifs relatifs à la collecte des déchets

Le Service Communication & Prévention de l'intercommunale accompagne les différents Départements d'HYGEA dans leur communication auprès des citoyens. L'équipe de communication a notamment développé l'ensemble des outils de communication réalisés dans le cadre du déploiement d'un nouveau schéma de collecte au sein des communes de Frameries et de Quévy.

#### • Les actions de communication interne

Le personnel de l'intercommunale, réparti sur 3 sites principaux et 22 recyparcs, nécessite une communication accrue. Le Service Communication d'HYGEA a lancé la publication d'une revue interne « FlashNews ». Au total, 3 numéros ont été publiés en 2021.

### II.18.2. Les actions de prévention des déchets

Afin de rencontrer les objectifs wallons et européens en matière de prévention des déchets ainsi que les objectifs d'HYGEA en matière de développement durable, l'Intercommunale a poursuivi la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation à la gestion durable des déchets auprès



de publics cibles variés (citoyens, écoliers, administrations communales...) à l'échelon wallon, intercommunal et communal.

L'objectif principal de ces actions est d'encourager les citoyens à produire moins de déchets tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, en diminuant la nocivité de ces derniers.

La Région wallonne subsidie à hauteur de 60 % les actions de prévention mises en œuvre par les intercommunales de gestion des déchets pour autant que celles-ci soient menées dans le cadre des axes directeurs définis par le Ministre wallon de l'Environnement.

Parmi les actions de prévention menées en 2021, on peut citer les actions suivantes.

#### → Les collectes solidaires - Opération réemploi

Chaque année, HYGEA mène, en collaboration avec l'ensemble des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, des campagnes de sensibilisation à la thématique du réemploi à travers l'organisation dans les recyparcs, de collectes solidaires. En 2021, la collecte des vélos a permis de récolter 223 vélos sur le territoire HYGEA. Celle des jouets quant à elle a permis de récolter 2.700 jouets (3.300) en bon état. Les objets récoltés ont ensuite été distribués à diverses associations sociales locales ayant manifesté leur intérêt (Croix-Rouge, CPAS, etc.).

#### → Les animations scolaires et visites de sites

La crise sanitaire durant l'année 2021 avait eu un impact considérable sur les animations scolaires. En 2021, l'équipe prévention a réalisé 76 animations (5) à destination des écoles. Elles portaient sur la prévention des déchets de manière générale.

Par ailleurs, 3 visites (5) de recyparcs ont



également été organisées pour les écoles de l'enseignement primaire et secondaire. L'ensemble de ces actions a permis de sensibiliser près de 1.447 élèves (200).

#### → Stands de prévention

En 2021, 6 stands (1) de prévention ont pu être proposés aux citoyens. Il s'agit de stands prévention ainsi que la présence de 2 stands lors du Repair Café Mobile. Ces stands ont permis de sensibiliser 98 personnes (50).

#### → Les actions relatives au compostage à domicile

La pandémie de COVID-19 a également eu un impact conséquent sur l'organisation des activités liées au compostage. HYGEA a malgré tout pu organiser 8 ateliers (7) de compostage dans le respect strict des mesures sanitaires en vigueur. Ces ateliers ont permis de former 267 particuliers (200) aux techniques de compostage individuel. Parmi eux, 184 (140) ont acheté du matériel de compostage à prix coûtant, il s'agit de fût à compost. 7 nouveaux guides-composteurs (7) ont également débuté leur formation en 2021.

#### • « RÉFLEX », magazine d'information et de prévention des déchets

Imprimé à 256.000 exemplaires (50.000), ce magazine est distribué à domicile à l'ensemble des ménages de la zone HYGEA. Tri, recyclage, écoconsommation, gestion durable des déchets, etc. telles sont les thématiques qui y sont abordées sous forme de trucs et astuces simples et pratiques.



### II.18.3. Les actions de communication sur le tri et le recyclage des emballages menées en collaboration avec Fost Plus

Outre la mise en place des actions de prévention ainsi que des actions de communication d'HYGEA, le Service Communication a également assuré la mise en œuvre d'actions de communication destinées à sensibiliser au mieux les citoyens au tri et au recyclage des déchets d'emballages en collaboration avec Fost Plus.

#### • **Sensibilisation au tri des PMC**

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, le Nouveau Sac Bleu a fait son apparition auprès des ménages. Afin de sensibiliser les citoyens au tri des déchets PMC et de permettre une stabilisation du taux de résidus, HYGEA et Fost Plus ont lancé à partir du mois de mars 2021 une campagne de sensibilisation axée sur les déchets pouvant aller dans ce Nouveau Sac Bleu.

Des affiches de sensibilisation et des encarts pour les bulletins communaux des communes HYGEA ont été réalisés et la campagne a également été relayée sur Facebook.

Une campagne sur les papiers-cartons a également été réalisée. Des affiches de sensibilisation ont été créées ainsi que des encarts à destination des bulletins communaux. La campagne a également été relayée sur Facebook.

#### • **Calendriers de collectes 2021**

En collaboration avec Fost Plus, HYGEA a édité en décembre 2021 les calendriers de collectes 2022 distribués par Bpost auprès de l'ensemble des ménages de la zone.

Une réserve a été octroyée à l'ensemble des communes associées (nouveaux habitants, etc.). Ce calendrier reprend notamment les dates des collectes en porte-à-porte, les guides du tri des déchets d'emballages

(PMC, papiers-cartons et verre) ou bien encore des informations pratiques concernant les recyparcs (heures d'ouverture, adresses, nouvelle carte d'accès, etc.).

#### • **Équipement des écoles et institutions diverses en poubelles sélectives**

En 2021, HYGEA, en collaboration avec Fost Plus, a poursuivi ses missions de sensibilisation au tri sélectif auprès des écoles de la région. Des poubelles PMC (25), des corbeilles à papiers-cartons (158) ainsi que des affiches (27) ont été distribuées gratuitement aux écoles des communes associées.

### **II.19. Projets informatiques**

#### • **Explore dans les recyparcs**

Il s'agit de la mise en réseau de tous les recyparcs. Ils font donc maintenant partie du réseau HYGEA général qui est constitué des trois sites (Manage, Cuesmes, Havré). Le but est d'harmoniser les règles de fonctionnement, d'accélérer les interventions, de stabiliser les connexions et d'être beaucoup plus proactif.

#### • **Préparation Explore pour les recyparcs La Louvière**

Préparation de notre réseau et des machines des recyparcs de La Louvière afin de les intégrer à notre système.

#### • **Remplacement de PC et PDA dans certains recyparcs**

Mise à jour du matériel dans les recyparcs pour remplacer ce qui est obsolète et remettre au goût du jour ce qui est possible pour une harmonisation de notre infrastructure IT.

#### • **Harmonisation des tablettes du département Collecte**

Mise en place de toutes les tablettes nécessaires au bon fonctionnement de la collecte avec un type de matériel unique.

#### • **Gestion centralisée de ces tablettes**

Mise en place de toutes les tablettes dans un système de gestion centralisée (nommé SOTI) afin d'être plus proactif sur les problèmes pouvant être rencontrés.

#### • **Préparation webshop**

Grande nouveauté en 2022, la création d'un webshop.

Différentes raisons ont poussé HYGEA à mettre en place un webshop : l'évolution numérique sociétale, la crise de la COVID (et la problématique du télétravail), la possibilité d'offrir aux citoyens une image moderne de l'intercommunale et de répondre à une demande de plus en plus forte d'utiliser cette fonctionnalité.

Le public cible de ce webshop est tous les citoyens de la zone HYGEA.

Le webshop offre au citoyen de la zone HYGEA une autre manière de solliciter les prestations de l'intercommunale.

#### • **Remplacement d'une partie de la flotte d'ordinateurs par des portables toujours dans le cadre de la COVID et du télétravail**

Le télétravail conduit à fournir un PC portable à tous les agents susceptibles de faire du télétravail.

Près de 30 travailleurs ont désormais accès à ce nouveau mode de prestations.

#### • **Amélioration de GNCS et Complaint**

Développement de modules dans le logiciel Gestion Nouveau Schéma Collecte afin d'améliorer le traitement des ajouts/suppressions/livraisons de conteneurs ainsi que la qualité du service call center.

### **II.20. Gestion administrative**

#### II.20.1. Ressources Humaines

L'année 2021 aura encore été marquée par la COVID. De nouveau, l'ensemble des agents de l'intercommunale a traversé cette crise avec beaucoup de courage. Le Département des Ressources Humaines a tout mis en œuvre pour que tous les collaborateurs puissent continuer à travailler en toute sécurité et dans des conditions correctes.

Malgré le télétravail, le Département RH a permis de faire aboutir plusieurs projets. On peut notamment citer :

#### ➔ **La mise en place de la réorganisation des Départements Recyparc et Logistique, avec la création du poste de Brigadier Recyparc qui signe le départ du renforcement de la ligne hiérarchique ;**

Le processus de refonte des départements Recyparc et Logistique, entamé fin 2019, mais suspendu en 2020, a pu continuer sa mise en place en 2021. L'ensemble des protocoles ont pu être signés et la ligne hiérarchique de ces départements a pu être remodelée. Les descriptions de fonction des Brigadiers et Superviseurs ont été upgradées et des formations pointues ont été mises en place par le Département RH de manière à accompagner ces agents. Cette révision des fonctions de la ligne hiérarchique est le prélude à des modifications de l'ensemble des fonctions dirigeantes de l'intercommunale.

#### ➔ **Le Processus d'Écoute, avec la mise en application d'actions identifiées, en collaboration avec le Comité de Pilotage ;**

Un autre grand chantier de 2021 aura sans aucun doute été l'organisation d'un vaste

processus d'écoute chez HYGEA. Ce travail, réalisé en collaboration entre le Département RH et une équipe de consultants, a permis de mettre en lumière toute une série de difficultés. Un Comité de Pilotage entre la Direction de l'intercommunale et les permanents syndicaux a vu le jour pour assurer le suivi de ce processus.

#### → La mise en place du télétravail structurel

Cette année a également été celle de l'apparition du télétravail structurel au sein de l'intercommunale. Un protocole d'accord a été signé avec les organisations syndicales en fin d'année 2021. Cela permettra aux agents qui exercent une fonction éligible de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine à partir de 2022.

#### → La reprise de trois recyparcs de La Louvière et le transfert d'agents

Enfin, l'année s'est terminée avec la reprise de trois recyparcs de La Louvière et l'accueil de trois nouveaux agents transférés. Les échanges entre la Ville de La Louvière, le Département Recyparc et le Département RH ont permis d'aboutir à la cession d'activité et d'infrastructures en bonne et due forme auprès du Collège Communal et de notre Conseil d'Administration, ainsi qu'au transfert de trois préposés Recyparc au sein d'HYGEA.

D'autres dossiers ont également été finalisés durant cette année par le Département RH, tels que la reprise des agents mis en disponibilité pour Valodec, dont les activités ont cessé; et l'adaptation de nos services suite à la réforme APE.

#### • Réorientation

En 2021, la Commission de réorientation s'est réunie à 5 reprises et a traité la situation de 8 agents, dont 3 ont été réorientés.

#### • Contrats CCD Pilote

Le projet pilote initié en 2017 permettant d'octroyer des contrats à durée déterminée aux agents repris sous contrat intérimaire s'est poursuivi durant l'exercice 2021 avec 10 agents occupés à la Collecte, 4 agents à la Logistique et 1 agent au Département Recyparc. Ce projet a pour objectif de stabiliser la relation de travail.

#### • Articles 60

HYGEA a également mis au travail 9 nouveaux travailleurs en 2021 via des contrats « Articles 60 ». L'intercommunale a travaillé activement en 2021 avec le CPAS de Quaregnon (3), le CPAS de La Louvière (1), le CPAS de Binche (2), le CPAS de Manage (5) et le CPAS de Quévy (1) à la sélection et à la formation de ces salariés.

#### • Formations

Les formations représentent un aspect important du développement des collaborateurs, que ce soit en termes d'acquisition de nouvelles compétences, de maintien de celles-ci, d'épanouissement, mais également afin de respecter la législation en vigueur. Cet aspect des Ressources Humaines a été développé en collaboration avec le département QSE.

Comme chaque année et malgré les difficultés de planification liées aux mesures gouvernementales visant à réduire la propagation du virus, les formations légalement obligatoires ont fait l'objet d'un recyclage annuel (équippers de première intervention en incendie, protection contre les dangers liés à l'amiante, conseillers en prévention, personnes de confiance et recyclage des secouristes).

Une attention particulière a de nouveau été portée à la formation des chauffeurs camion

ainsi qu'à leur sécurité lors de l'utilisation de l'outil. Ils ont suivi la formation continue obligatoire constituée d'un module à suivre par année pendant 5 ans.

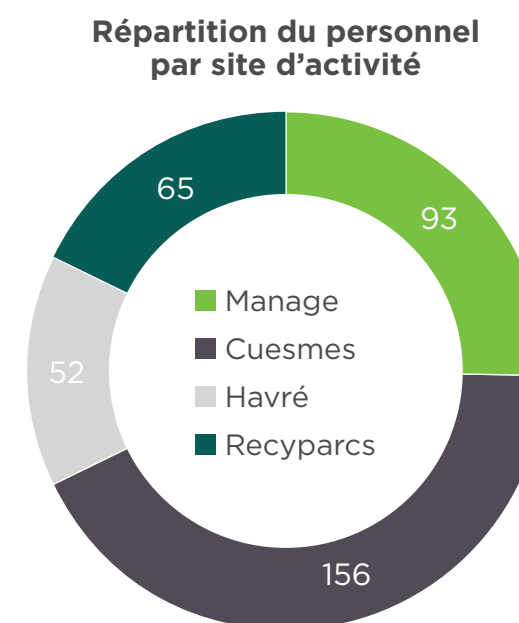
En 2021, le Département RH a également proposé des formations ciblées pour certains agents qui le souhaitent et a aussi mis en place un parcours de formation pour les Brigadiers Recyparcs, échelonné sur 3 ans, en vue de leur fournir un solide bagage en management. Ces formations se poursuivront en 2022.

#### • Nominations

Afin de tenir compte des modifications de législation tout en permettant aux agents de bénéficier des avantages de la nomination, le Conseil d'Administration a marqué son accord sur la nomination de 7 agents en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

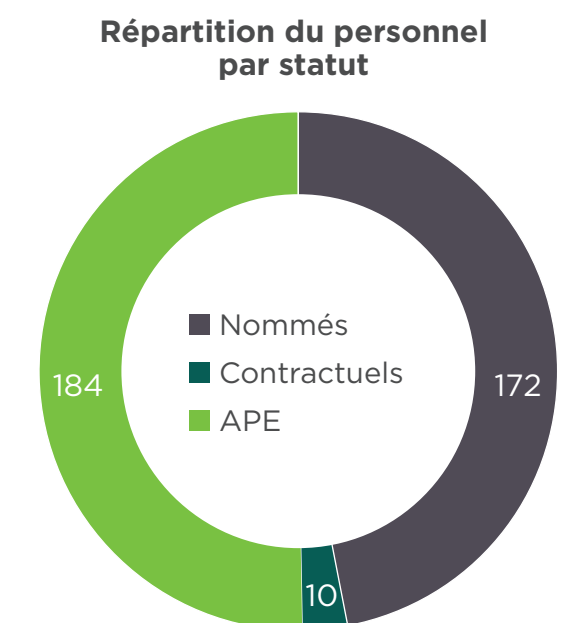
#### • Profil des collaborateurs

À la fin de l'année 2021, l'intercommunale HYGEA occupait 366 agents répartis comme suit : 21 femmes et 345 hommes. Parmi ces agents, 38 relèvent du statut ISPH, soit 10,4 % (contre 11,3 % en 2020).



- 93 agents à Manage;
- 156 agents à Cuesmes;
- 52 agents à Havré;
- 65 agents pour le réseau de 22 recyparcs.

Graphique n° 10 : Répartition du personnel par site d'exploitation

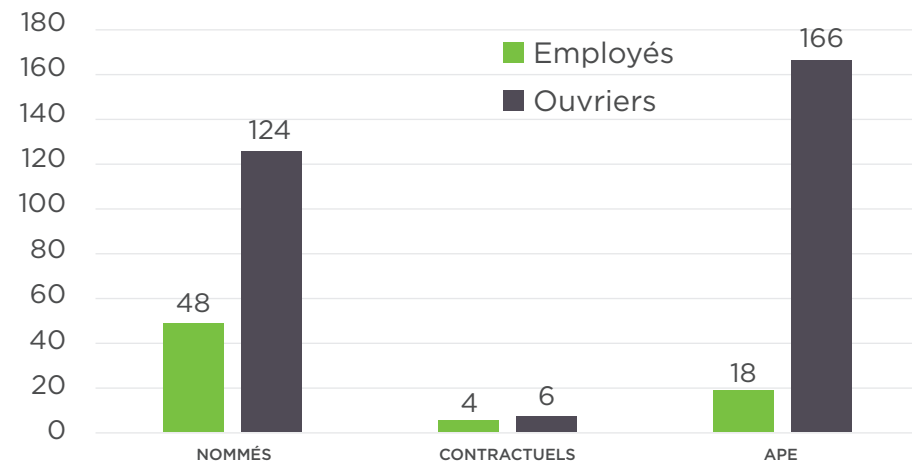


- 172 agents nommés, dont 48 employés et 124 ouvriers;
- 10 agents contractuels, dont 4 employés et 6 ouvriers;
- 184 agents contractuels subventionnés (APE), dont 18 employés et 166 ouvriers.

Graphique n° 11 : Répartition du personnel par statut



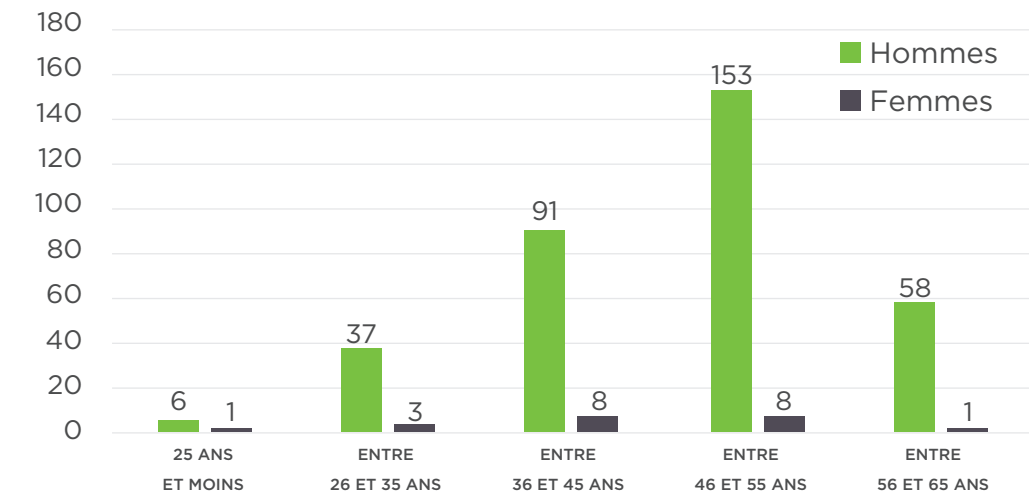
### Détail de la répartition par statut



- 7 agents âgés entre 18 et 25 ans;
- 40 agents âgés entre 26 et 35 ans;
- 99 agents âgés entre 36 et 45 ans;
- 161 agents âgés entre 46 et 55 ans;
- 59 agents âgés entre 56 et 65 ans.

Graphique n° 12 : Détail de la répartition du personnel par statut

### Répartition du personnel par sexe et tranche d'âge



Graphique n° 13 : Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge





En l'occurrence, 39,9 % du personnel d'HYGEA est âgé de moins de 46 ans.

### Mouvement du personnel

Au cours de l'année 2021, le mouvement du personnel (hors renforts été) se répartit comme suit :

- entrées : 21
- sorties : 18

En ce qui concerne les renforts été, ils ont été au nombre de 66 en 2021.

Cette année, nous avons également engagé des étudiants sous contrat HYGEA. Ils ont été au nombre de 15, répartis tant aux Départements Administratif, Finance, Logistique, Recyparc, Rh que Technique. Les étudiants Préposés ont, quant à eux, été gérés via l'agence d'intérim, comme les années précédentes.

### Masse salariale

En 2021, le montant des rémunérations, déduction faite des subsides accordés, s'est élevé à 19.947.949,42 €.

#### II.20.2. Financier

La cellule comptable et financière a veillé en 2021 à implémenter l'ensemble des réglementations en vigueur et a assumé toutes les missions qui lui ont été confiées.

L'exercice comptable de 2021 se clôture par un résultat opérationnel positif de 1.933.283 euros incluant une déclaration de créance négative de 1.933.283 euros au profit d'IDEA.

#### II.20.3. Juridique

Au cours de l'année 2021, le Service Marchés Publics d'IDEA a poursuivi sa mission d'assistance juridique dans le cadre des marchés publics lancés par HYGEA. Pour

rappel, cette mission se traduit par la prise en charge des éléments suivants :

- La rédaction des notes présentées au Conseil d'Administration en vue du lancement et de l'attribution des procédures de marchés publics;
- La rédaction des clauses administratives des cahiers des charges et la préparation des documents de soumission;
- L'analyse administrative des offres, ainsi que la motivation et la rédaction des rapports d'attribution sur base de l'analyse technique réalisée par HYGEA;
- La préparation des courriers d'information, de notification, etc. ;
- Les contacts avec l'Autorité de Tutelle;
- La rédaction d'avis juridiques sur des demandes ponctuelles.

Parmi la vingtaine de marchés lancés en 2021, les principaux marchés publics traités figurent notamment :

- La fourniture de nouveaux camions de collecte et autres équipements logistiques;
- La fourniture des nouveaux sacs P+MC;
- La désignation d'une agence de communication chargée du développement, de la production, de la mise en œuvre et du suivi de divers supports de campagne de communication/prévention;
- La mise en place d'un call center pour le traitement des demandes d'intervention et d'informations.

Par ailleurs, la Direction Juridique d'IDEA a mené les tâches administratives lui étant imparties. Les prestations administratives de la Direction Juridique et Gestion des instances portent notamment sur :

#### • **Gestion des instances :**

- Gestion du secrétariat des instances de l'intercommunale;
- Organisation des Assemblées générales et des Conseils d'Administration au re-

gard des normes de sécurité sanitaire liées à la crise COVID-19;

- Respect des obligations du Code de la démocratie locale (déclaration des mandats et rémunérations, registre institutionnel, etc.);
- Veille juridique.

#### • **Avis juridiques sur des demandes ponctuelles :**

- Rédaction ou assistance à la rédaction de conventions diverses;
- Encadrement juridique et assistance dans le cadre du transfert de la gestion des recyparcs de La Louvière à HYGEA.

#### • **Suivi FEDER :**

La Direction juridique a continué à effectuer en 2021 le suivi du projet de création d'une Recyclerie via la mise à disposition d'une infrastructure adaptée permettant de capter des biens réutilisables et de procéder à leur tri et reconditionnement en lieu et place de leur élimination en tant que déchet, subsidié par le FEDER et la Wallonie. Il s'agissait de rédiger les conventions de partenariat et d'occupation avec le candidat sélectionné suite à l'appel à candidatures, en vue de la mise à disposition des infrastructures de la recyclerie.

#### • **Mise en conformité au RGPD :**

Au cours de l'année 2021, la Direction juridique d'IDEA a également poursuivi l'assistance de l'intercommunale HYGEA dans le respect des règles de protection des données prescrites par le RGPD.



## GLOSSAIRE

**Copidec** : conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets.

**D.E.E.E.** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**DSM** : Déchets Spéciaux des Ménages (ex. : solvants, peinture, etc.).

**CET** : Centre d'Enfouissement Technique.

**CTR** : Centre de Transbordement.

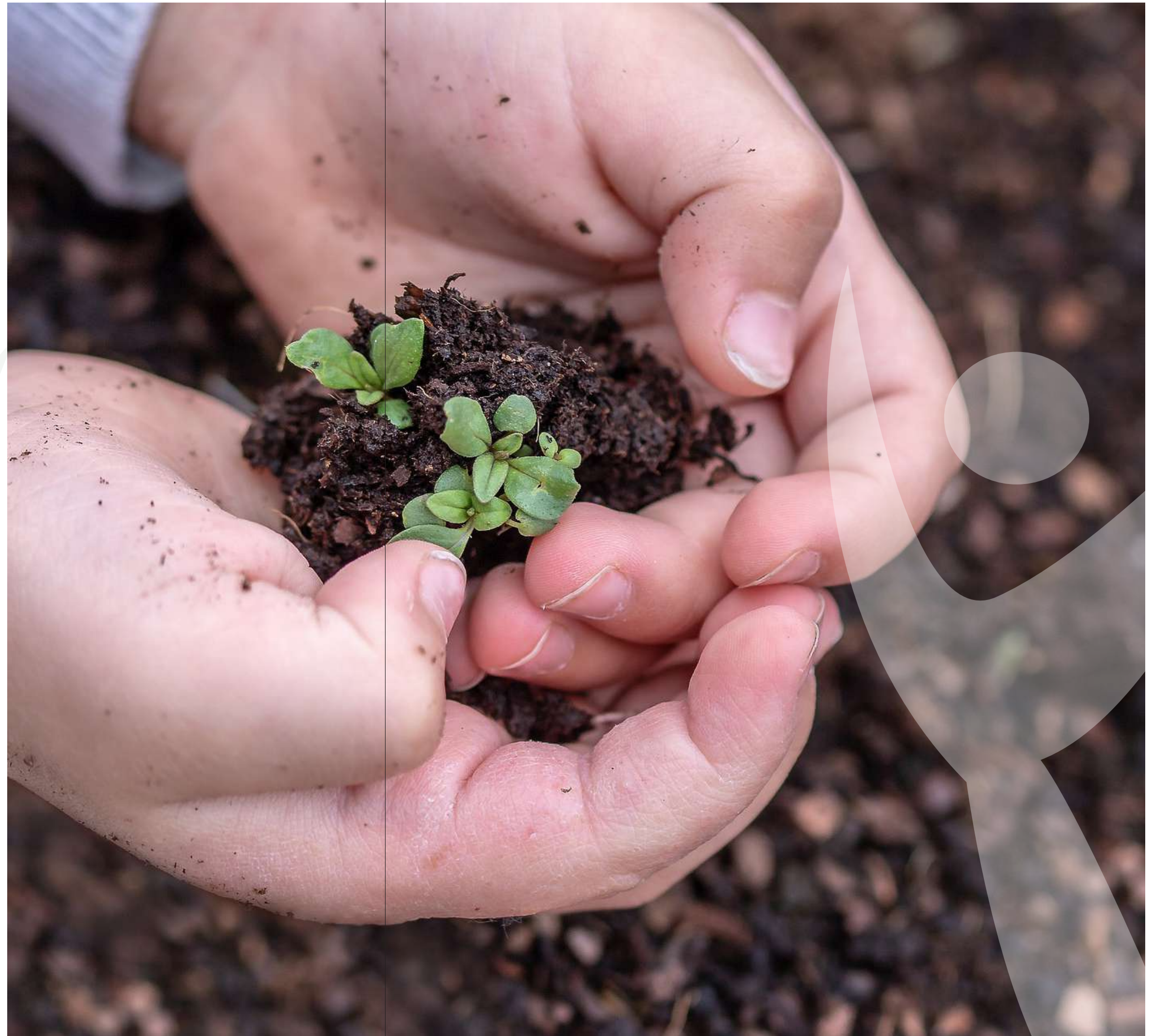
**Fost Plus** : organisme privé qui prend en charge la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique.

**IDEA** : Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut.

**OM** : Ordures Ménagères.

**PMC** : bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons.

**RECUPEL** : ASBL qui organise, à l'échelle de la Belgique, la collecte et le traitement d'appareils électroménagers usagés.





RAPPORT D'ACTIVITÉS **2021**

065 87 90 90 | [www.hygea.be](http://www.hygea.be)

Rue Du Champ de Ghislage 1, 7021 Havré